## Le RAID et le GIGN soupçonnés d'avoir gêné l'intervention des journalistes BFM pendant la prise d'otage

## Medias



98325 partages

Partager Tweeter legorafi.fr/u/3

Le parquet a ouvert ce matin une enquête pour déterminer si le RAID et le GIGN ont oui ou non gêné l'intervention des journalistes de la chaîne BFM pendant la prise d'otage du vendredi 9 janvier dernier.

En cause, une possible rétention d'information de la part des groupes d'intervention spécialisés sur les événements qui se déroulaient à l'intérieur de l'Hypercacher de Porte de Vincennes. Mais la chaîne évoque également des pressions exercées sur les journalistes pour les empêcher de divulguer des informations jugées « nuisibles à la sécurité des otages ». Des accusations graves auxquelles vont devoir répondre les membres du RAID.

Mis en examen, Jean Michel Fauvergue, actuel patron du RAID, reconnaît des erreurs

regrettables de la part de ses effectifs : « Nous avons été dépassés... Dans le feu de

l'action, l'idée de sauver les vies humaines qui étaient en jeu nous a tellement obnubilé

que nous avons fini par négliger le travail les journalistes » confie-t-il sous le coup de

l'émotion.

Alain Weill, président du groupe NextRadioTV dont fait partie BFM TV, estime que

les forces de l'ordre n'ont pas pris la pleine mesure de l'événement : « Les enjeux de

cette prise d'otage étaient considérables. On parle de 10,9% de part d'audience.

Heureusement cela reste un record d'audience historique. Nous avons évité le pire,

mais il faut éviter que cela ne se reproduise. »

**Sanctions exemplaires** 

Le Premier ministre Manuel Valls s'est lui aussi exprimé cet après midi, jugeant «

inconscient » le comportement des policiers, et réclamant « la plus grande fermeté

envers ceux qui ont mis en danger la capacité de millions de Français à regarder la

prise d'otage chez eux juste avant l'heure du dîner » dans un contexte où l'audiovisuel

français traverse une crise du divertissement et peine à se renouveler.

Les policiers du RAID, s'ils sont jugés coupables, encourent jusqu'à 3 ans de prison

ferme et 6 000 heures de visionnage d'info en continu. L'une des peines les plus lourdes

prévue par le Code Pénal en cas d'Entrave à l'Exercice du Métier de Journaliste. Un

délit qu'on sait particulièrement sensible au vu de l'actualité de ces derniers jours.

La Rédaction

Photo: Capture d'écran YouTube/BFMTV

Mots clés: BFMtv, Charlie Hebdo, médias, police